

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Locaux propriété de la Ville 4 ter, rue Sadi Carnot et 1 A, rue Louis Viardot - Mise à la disposition de l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) et de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) - Conventions des 15 février et 18 mars 2011 - Avenants

Madame Popard, au nom des commissions de la solidarité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose

Mesdames, Messieurs,

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) fait fonctionner, depuis de nombreuses années, dans des locaux propriété de la Ville, 1 A, rue Louis Viardot, l'antenne d'accueil médical, qui permet un accès aux soins des personnes les plus éloignées des dispositifs courants de santé et l'entreprise d'insertion dans le bâtiment 4 ter, rue Sadi Carnot.

L'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO), quant à elle, a en charge le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et assure l'hébergement d'urgence, en relation étroite avec les services de l'Etat.

Or, l'entreprise d'insertion de la SDAT a déménagé dans de nouveaux locaux rue de Cracovie et a ainsi libéré le bâtiment C 4 ter, rue Sadi Carnot comprenant un atelier, un bureau, des sanitaires et un coin vestiaires.

L'ADEFEO étant intéressée pour reprendre ces locaux, il est proposé de conclure, d'une part, un avenant à la convention d'occupation du 18 mars 2011 avec l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières pour traduire cet accord, d'autre part, un avenant modifiant la convention du 15 février 2011 prenant en compte la libération d'une partie des locaux par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de la décision de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail de libérer le bâtiment C 4 ter, rue Sadi Carnot, propriété de la Ville, et décider de sa mise à disposition à l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières ;

2 - approuver les projets d'avenants à intervenir entre la Ville et l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières d'une part, et la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail, d'autre part, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ